



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **samedi 4 avril**, à 17h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Date de convocation du Conseil : 30 mars 2026.

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absents : Olivier LAFITTE, pouvoir donné à Stéphanie SAINT LÉGER ; Denis SALLES, pouvoir donné à Julie SALLES

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

En application de l'article 22 du code des marchés publics :

Objet : **Institution d'une commission d'appel d'offres**

Le maire informe le conseil que conformément à l'article 22 du code des marchés publics, qui est en vigueur depuis le 10 janvier 2004, en accord avec les dispositions de ce code, il convient d'instituer une commission communale d'appel d'offres qui aura pour attribution la passation des marchés.

Oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil décide de la création d'une commission d'appel d'offres. Cette commission sera composée de 4 membres :

- Monsieur Sébastien MOUNIÉ, président et responsable des marchés
- Madame Geneviève ALBOUY
- Madame Pascale SOQUET
- Monsieur Lionel VERGNENÈGRE

Le conseil délègue à cette commission les formalités de publicité et de désignation des attributions des marchés dans le respect du code des marchés publics.

La présente délibération annule et remplace celles du 28 mai 2020 n°21-20.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Certifié exécutoire par Sébastien MOUNIÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10 avril 2026 et de la publication le 11 avril 2026.



Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ